

REUNION DU CONSEIL D'EXPLOITATION
DE LA REGIE ELECTRIQUE
23 FEVRIER 2016 à 17h30

Présents : M. Alain Luboz, Président

Mme Françoise Renou, Mrs Daniel Personnaz, Lucien Vincendet, Valentin Vincendet.

Absents : Mrs Loïc Personnaz, Victor Personnaz.

M. le Maire assiste à la réunion.

Secrétaire de séance : M. Valentin Vincendet.

En préliminaire le Président revient sur certains propos tenus lors de la précédente réunion du Conseil d'Exploitation :

- Il rappelle que, contrairement à ce qui a été évoqué, le maximum est fait pour régler le problème des impayés et que le montant de la somme encore à percevoir est 1400€ contre 140 000€ il n'y a pas si longtemps. Une personne n'ayant pas réglé sa facture demande une prise en charge par les services sociaux de la Commune. Une autre a demandé un échelonnement à la Perception.
- Il condamne la mise en doute de l'honnêteté d'un membre du Conseil de Régie concernant l'augmentation de salaire des employés.

L'ordre du jour est abordé.

Salaire du Personnel.

Au cours de la réunion du 23 décembre 2015, il avait été demandé des informations complémentaires par le Conseil de Régie sur la révision salariale du personnel de la Régie Electrique.

Le Président et Daniel Personnaz ont rencontré M. Gilles Excoffon (Directeur de la Régie de St Michel de Maurienne) pour avoir des éléments sur le statut du Personnel des Industries Electriques et Gazières et notamment sur l'évolution de leur rémunération.

Une augmentation statutaire (avancement individuel au choix) doit être appliquée mais celle-ci ne correspond pas à la demande du Personnel.

Un débat s'instaure suite à une analyse complète et détaillée du changement de statut et des augmentations de salaires entre 2011 et 2015.

Des propositions sont faites mais aucun accord pour le moment n'a été trouvé.

Une nouvelle réunion sur ce sujet devra être programmée.

Le Président,
Alain LUBOZ

